

DÉLIBÉRATION

N° CC/DG/37-2020

Élection des vice-
présidents

2020-2026

L'an deux mille vingt, à dix sept heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Roumois Seine, légalement convoqués se sont réunis à la maison des associations à Bourg Achard,

Étaient présents :

Richard APPERT (*Bourg Achard*), Béatrice AUBIN (*Le Thuit de l'Oison*), Jean AUBOURG (*St Ouen du tilleul*), Bernadette BARAT (*St Pierre des fleurs*), Brigitte BARBETTE (*Thénouville*), Jacques BENOIST (*Honguemare – Guenouville*), Franck BERTIN (*Bosgouët*), Jacques BINET (*La Haye De Routot*), Sylvain BONENFANT (*Caumont*), Yannick BOUDET (*Grand-Bourgtheroulde*), Cédric BROUT (*Le Thuit De L'oison*), Franck BUCHER (*Saint Philbert Sur Boissey*), Frédéric CARDON (*Vieux Port*), Laurent DEBEERST (*Thénouville*), Jean Pierre DENIS (*Bourg Achard*), Michel DEZELLUS (*Le Landin*), Aline DONNET MOUSSEUX (*Etreville*), Gilbert DOUBET (*Le Thuit De L'oison*), Laurent DUCHATEAU (*Boissey Le Chatel*), Maria DUFROY (*Caumont*), Daniel DUVAL (*Saint Ouen De Pontcheuil*), Myriam FERLIN (*Grand-Bourgtheroulde*), Guylène FREVAL (*Saint Ouen Du Tilleul*), Claude GENCE (*Eturqueraye*), Bruno GERMAIN (*St Pierre Des Fleurs*), Joël GRAINVILLE (*Bouquetot*), Franck HAUDRECHY (*St Pierre Du Bosguérard*), Véronique HERVIEUX (*Les Monts Du Roumois*), Christine HOUEL (*Flancourt-Crescy-En Roumois*), Annick LE MOIGNE (*Amfreville St Amand*), Dominique LEVASSEUR (*Valletot*), Nelly MARINIER (*Bosroumois*), Céline MAROUARD (*Grand-Bourgtheroulde*), Vincent MARTIN (*Grand-Bourgtheroulde*), Arnaud MAUPOINT (*Aizier*), José MAURICE (*Barneville Sur Seine*), Sandrine MENNITI (*Saint Ouen De Thouberville*), Damien MERCIER (*Trouville La Haule*), Alain MICHALOT (*Ste Opportune La Mare*), William MIGNOT (*Hauville*), Olivier MORIN (*St Denis Des Monts*), Marie-Jeanne NEVEU (*Bouquetot*), Charly NOEL (*Mauny*), Michaël ONO-DIT-BIOT (*Bosroumois*), Bertrand PECOT (*Flancourt-Crescy-En Roumois*), Mélanie PETIT (*Voiscreville*), Denis PIEDNOEL (*St Ouen De Thouberville*), Gwendoline PRESLES (*Bourneville Ste Croix*), Françoise PRUNIER (*Bourg Achard*), Mélanie RIOULT (*Le Thuit De L'oison*), Patrice ROMAIN (*Bourneville Ste Croix*), Philippe ROMAIN (*St Leger Du Gennetey*), Régine SENINCK (*St Aubin Sur Quillebeuf*), Josette SIMON (*Bourg Achard*), Bruno SIX (*Les Monts Du Roumois*), Anne STAB (*St Pierre Du Bosguérard*), Alain TARDIF (*Tocqueville*), Joël TEMPERTON (*Bourg Achard*), Martine TIHY (*Cauverville En Roumois*), Christine VAN DUFFEL (*Le Thuit De L'oison*), Philippe VANHEULE (*Bosroumois*), Maryannick VERDURE (*Bosroumois*), Alain VIVIEN (*La Haye Aubrée*)

Étaient représentés par leur suppléant,

José MAURICE (*Barneville Sur Seine*) représenté par Mery CHERVILLE, Jacques DORLÉANS (*La Trinité De Thouberville*) représenté par Gérard BOITOUT.

Pouvoirs :

Brigitte AUTIN (*Hauville*), donne pouvoir à William MIGNOT, Jérôme DÉBUS (*Amfreville St Amand*) donne pouvoir à Annick LE MOIGNE, Damien THIEBAULT (*St Ouen De Thouberville*) donne pouvoir à Sandrine MENNITI, Erick POISSON (*Grand-Bourgtheroulde*) donne pouvoir à Vincent MARTIN.

Absents, excusés :

Marie-Jeanne NEVEU.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté inter préfectoral DRCL/BCLI/2016-88 portant création de la Communauté de Communes Roumois Seine ;
Vu l'arrêté interpréfectoral DELE/BCLI/2019-35 portant sur la composition de l'assemblée de la Communauté de Communes Roumois Seine ;
Vu la délibération N° CC/DG/36-2020, portant élection du président de la Communauté de Communes Roumois Seine ;
Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des vice-présidents de la communauté tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Le président de la communauté rappelle que les vice-présidents sont élus par le conseil communautaire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutins aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection est acquise à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des membres du Bureau, et en l'occurrence, des vice-présidents, au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

A l'issue des opérations électorales, il ressort, eu égard au nombre de vice-présidents librement fixé par le conseil communautaire que:

Madame Gwendoline PRESLES est élue 1^{ère} Vice-présidente,
Monsieur Cédric BROUT est élu 2^{ème} Vice-président,
Monsieur Franck BUCHER est élu 3^{ème} Vice-président,
Monsieur Frédéric CARDON est 4^{ème} Vice-président,
Monsieur Sylvain BONENFANT est élu 5^{ème} Vice-président,
Monsieur Franck HAUDRECHY est élu 6^{ème} Vice-président,
Monsieur Michaël ONO-DIT-BIOT est élu 7^{ème} Vice-président,
Madame Josette SIMON est élue 8^{ème} Vice-présidente,
Monsieur Bertrand PECOT est élu 9^{ème} Vice-président.

LE CONSEIL

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus :

Madame Gwendoline PRESLES est élue 1^{ère} Vice-présidente,
Monsieur Cédric BROUT est élu 2^{ème} Vice-président,
Monsieur Franck BUCHER est élu 3^{ème} Vice-président,
Monsieur Frédéric CARDON est 4^{ème} Vice-président,
Monsieur Sylvain BONENFANT est élu 5^{ème} Vice-président,
Monsieur Franck HAUDRECHY est élu 6^{ème} Vice-président,
Monsieur Michaël ONO-DIT-BIOT est élu 7^{ème} Vice-président,
Madame Josette SIMON est élue 8^{ème} Vice-présidente,
Monsieur Bertrand PECOT est élu 9^{ème} Vice-président.

AUTORISE Monsieur Vincent MARTIN, le président, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vincent MARTIN,
Président,

